



PRIX ORANGE et CITRON de L'AGIDD-SMQ

NOMINATIONS 2015

Prix **ORANGE**



Monsieur Yves Boisvert, chroniqueur à La Presse

Dans l'«affaire Turcotte», le verdict de non-responsabilité pour cause de troubles mentaux a traumatisé l'opinion publique et nourri de nombreux préjugés à l'égard de cette défense et des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Chroniqueur à La Presse, Monsieur Yves Boisvert a utilisé sa plume à de nombreuses reprises pour remettre les pendules à l'heure et ainsi défaire les mythes entourant la «défense de folie». «Non, la défense de folie n'est pas un truc facile à plaider pour confondre 12 citoyens à l'aide de quelques experts en mystification psychiatrique... (24 décembre 2014). «Il ne faudrait pas, à cause de l'affaire Turcotte, qu'on en vienne à bannir cette défense, qui vise non pas à disculper des criminels, mais à distinguer entre les cas de pénitencier et les cas d'institut psychiatrique.» Il n'y a pas d'effet de mode lié à un pseudo-effet Turcotte, explique-t-il, et la «défense de troubles mentaux n'est ni nouvelle, ni facile, ni illégitime (...). (30 septembre 2014).

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Agir sur les déterminants sociaux, c'est agir sur la santé mentale, estime avec justesse l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. Les problèmes de santé mentale, indique l'Ordre, sont trop souvent abordés dans une perspective biomédicale et psychologique. Le revenu, la situation sociale, le niveau de scolarité, les conditions de logement et de travail, les réseaux de soutien et les conditions dans lesquelles nous grandissons sont les principaux déterminants sociaux de la santé. «(...) plus ces déterminants sont défavorables, plus on est susceptible de vivre des problèmes de santé mentale», d'expliquer Claude Leblond, président de l'Ordre (La Presse+, promotion, 21 octobre 2014). Dans le cadre des travaux entourant l'adoption du projet de loi 10, M. Leblond a plaidé pour que la personne — et non le patient — soit au cœur des préoccupations du ministre de la Santé et des Services sociaux. «Le réseau de la santé et des services sociaux doit non seulement soigner les personnes, il doit les aider à ne pas tomber malades, d'où la nécessité de tenir compte de l'impact des déterminants sociaux. (Communiqué, 29 octobre 2014).»

Le Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

Plusieurs initiatives ont été prises par le CSSS Pierre-Boucher afin de rendre les soins en intervention en santé mentale plus humains. Le CSSS s'est doté d'une nouvelle politique sur l'utilisation «exceptionnelle, judicieuse et sécuritaire» des mesures de contrôle. Cette politique vise, entre autres, à diminuer le recours à de telles mesures et à maximiser l'implication de l'utilisateur dans le processus décisionnel. Elle a permis une diminution significative du recours à la contention et à l'isolement en 2014. Une personne intervenante spécialisée en situation de crise a également été embauchée dans l'optique de favoriser des méthodes alternatives. Enfin, la mise en place d'un projet «patient-partenaire» valorise la parole et l'expérience de la personne usagère dans le processus d'amélioration des services. Il s'agit d'initiatives qui favorisent le développement d'une culture de droits.



Prix **CITRON**

Le Centre d'excellence en électroconvulsivothérapie du Québec

Afin de promouvoir une présentation à un congrès, le Centre d'excellence en électroconvulsivothérapie du Québec a réalisé une choquante publicité imprimée. Sous les mots «ÉLECTROCHOCS. On se tient au courant!» apparaît une prise de courant double dans laquelle sont insérées des fiches électriques. Un choix qui manque tout à fait de sensibilité à l'égard des personnes qui subissent cette procédure. Ici, les prérogatives du marketing l'ont emporté sur la nécessité d'aborder le sujet avec respect et délicatesse.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Une femme a vu sa prestation d'aide sociale coupée parce que les fonctionnaires du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) considéraient qu'elle était en couple avec son colocataire. Une autre, aussi bénéficiaire de l'aide sociale, a reçu une réclamation de 25 738\$ parce qu'elle a été surprise par un fonctionnaire zélé à mendier dans le métro de Montréal. À travers cette chasse aux sorcières, on apprend des gels des budgets et des coupes dans des programmes d'intégration et d'insertion pour les personnes vivant un problème de santé mentale et les personnes ayant une limitation fonctionnelle (PAAS-Action, Contrats d'intégration au travail). Du côté des jeunes, on note l'abolition du programme Alternative jeunesse qui leur procurait un supplément de revenu afin de les aider à entreprendre un parcours de réinsertion au plan personnel, social et professionnel. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou Ministère de la déresponsabilisation totale? À quand un Ministère de la lutte à la pauvreté?

La Société de l'assurance automobile du Québec

Mme Diane Côté a été impliquée à titre de passagère dans quatre accidents automobiles depuis 2001. Elle était affligée de douleurs chroniques et de problèmes de santé mentale suite à ces événements. En juin 2012, elle a été informée que certains traitements ne seraient plus payés par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Pourtant, en avril, le psychologue de Mme Côté avait noté des motifs de poursuivre les traitements (dépression, isolement). Son médecin de famille constatait pour sa part une «aggravation constante physique» depuis 2009 (Journal de Montréal, 13 janvier 2015). Mme Côté a déposé plusieurs plaintes suite à ce refus. Elle s'est enlevé la vie en décembre 2012. Dans son rapport d'enquête, la coroner Chantal Bernier recommande que la SAAQ assume les frais relatifs aux services de soutien psychologique professionnel aux personnes accidentées atteintes de douleurs chroniques et du syndrome de stress post-traumatique lié à leur accident d'automobile. La cessation des frais devrait se produire seulement avec l'accord du psychologue et du médecin traitant.

Les votes doivent être reçus avant le 16 mai 2015.

La petite histoire de l'AGIDD-SMQ

Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ lutte en faveur de la reconnaissance et de l'exercice des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, des droits de tout citoyen, soit les droits fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

L'AGIDD-SMQ a développé, depuis sa fondation, une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'Association porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. Son action prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques ;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé ;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale ;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

La petite histoire des prix Orange et Citron

Le concours des prix Orange et Citron est une initiative de l'AGIDD-SMQ.

C'est en 1996 que ce concours a vu le jour. De 1996 à 1999, un jury nommé par le conseil d'administration étudiait les candidatures et procédait à la nomination des gagnants. Depuis 1999, un vote populaire permet de déterminer les récipiendaires de ces prix.

Cet événement annuel vise à mobiliser autour de la question du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

C'est une façon concrète et originale de démystifier « la folie » dans son langage et dans son essence tout en permettant aux personnes de s'approprier un certain droit de regard sur cette société qui trop souvent les exclut ou les marginalise. C'est une occasion qui leur permet de reprendre du pouvoir en ayant droit au chapitre, en devenant juge plutôt qu'accusé.

Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution s'étant illustré de par son implication pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui, de par son implication, contrevient au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.



BULLETIN DE VOTE

QUI PEUT VOTER ? Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale & toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Votre vote pour **LE PRIX ORANGE**

- Monsieur Yves Boisvert, chroniqueur à La Presse
- L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
- Le Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher

Votre vote pour **LE PRIX CITRON**

- Le Centre d'excellence en électroconvulsivothérapie du Québec
- Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- La Société de l'assurance automobile du Québec

VOTEZ

AVANT LE 16 MAI 2015

En ligne : www.agidd.org

Par la poste :

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6

Par télécopieur : 514 523-0797

Par courriel : info@agidd.org



De manière ponctuelle, l'AGIDD-SMQ achemine à un vaste réseau d'alliés son Infolettre **À Contre-Courant**. L'infolettre est destinée aux personnes et organisations intéressées par les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. Les adresses électroniques des personnes et organisations inscrites demeurent confidentielles. Il est possible de se désinscrire en tout temps. Inscrivez-vous via l'adresse suivante : www.agidd.org/contact/infolettre-a-contre-courant



Les prix Orange et Citron 2015
seront remis le **MERCREDI 27 MAI**
lors d'un 5 à 7 au Centre Saint-Pierre (salle n° 100),
situé au 1212, rue Panet à Montréal.

AGIDD-SMQ

Téléphone :

514 523-3443 • 1 866 523-3443

Site Web : www.agidd.org

www.facebook.com/agidd.smq



AGIDD-SMQ

**ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC**

